



PK/st
N° 0013/DG

Dakar, le 12 DEC. 2000

Le Directeur Général

/)/OTE DE SERVICE

Objet : Attributions du Comité pédagogique, des Instituts et des Directions du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion

1. **Le Comité pédagogique** coordonne l'activité des Instituts ainsi que de la Direction de l'Appui pédagogique et des Ressources multimédia ; il s'assure en permanence, de la qualité des programmes et de l'efficacité des méthodes pédagogiques.

Le Secrétariat du Comité est tenu par un Conseiller pédagogique et de développement.

Les Conseillers pédagogiques, indépendamment des unités pédagogiques – Instituts, Directions à vocation pédagogique, Projets – observent le marché de la formation en gestion, recueillent des informations, les recoupent avec les responsables des Instituts et structures assimilées, en vue de l'amélioration et de l'adaptation des programmes ainsi que des méthodes de formation.

Les structures chargées de la communication et de la promotion sont rattachées aux Conseillers pédagogiques.

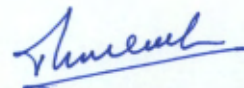
Le Comité pédagogique peut siéger en tant **Comité de Direction** pour examiner un ordre du jour plus large prenant en compte les autres aspects de la gestion du CESAG.

2. **Les Instituts**, comme « pôle de compétence », constituent des unités d'enseignement, de conseil et de recherche dans leurs spécialités respectives.

Chaque Institut a à sa tête un Directeur.

3. **Les Directions** sont chargées de l'appui logistique de l'ensemble des activités de l'Etablissement.
4. **Les Projets autonomes** expérimentent de nouvelles filières avant d'être intégrés, le cas échéant, à un ou plusieurs pôles de compétence existants ou érigés en Instituts à part entière.

La présente Note de Service prend effet à compter du 1^{er} janvier 2001.



Patrice KOUAME

ARCHIVES-CESAG